

**COMMUNE DE LANGUEUX**  
**Côtes d'Armor**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**séance du 28 septembre 2021**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Etaients présents                    Mesdames Malorie MEHEUST, Sylvie GUIGNARD, Isabelle POULAIN-COLANI, Laura BLEVIN, Maryline NIVET, Catherine PEPIN, Angélique STEUNOU, Françoise GALLOUET, Françoise HURSON, Valérie TRAISSAC, Amandine ANDRE, Marion BOUCHEVREAU

Messieurs Richard HAAS, Eric TOULGOAT, Hubert HILLION, Guillaume HAMON, Olivier LECORVAISIER, Michaël BAUDET, Christian KERAUTRET, Jean-Louis SENECHÉAU, Loïc JAMBOU, Sébastien BOUL, Yann SOULABAIL, Jean BELLEC, Jean-Pierre REGNAULT, Jérôme TRONEL, Christophe MINAUD

Absents excusés                    Mesdames Isabelle ETIEMBLE (pouvoir donné à Guillaume HAMON), Kristell LE MAUFF (pouvoir donné à Sylvie GUIGNARD)

Secrétaire                            Madame Malorie MEHEUST

Secrétaire auxiliaire            Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

**Rapport n° 2021-76**

**NOUVELLE COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

Rapporteur :                    Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Suite à la démission de Madame Sandrine REDON, membre du groupe de la majorité, et du souhait émis par le groupe de la minorité d'intégrer la commission finances, il semble opportun de revoir la composition des commissions municipales.

Ainsi, afin d'ouvrir ces organes consultatifs aux trois groupes de l'assemblée délibérante, tout en conservant la proportionnalité de leur représentativité en leur sein, je vous propose d'augmenter le nombre de membres à 11 au total (en comptant le Président de la commission).

Sachant que le maire est membre de droit et qu'il n'est donc pas compté dans les effectifs, la répartition des membres, pour toutes les commissions, serait la suivante :

- 7 membres du groupe de la majorité (1 Président et 6 membres de la majorité),
- 3 membres du groupe de l'opposition,
- 1 membre du groupe de la minorité.

Aussi, **je vous propose** :

- ✕ d'autoriser cette nouvelle répartition des membres représentant les trois groupes de l'assemblée délibérante au sein des commissions municipales,

- \* d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à cette délibération.

**Le présent rapport, ne soulevant ni avis contraire, ni observation, est ADOPTE à l'unanimité.**